

LA REPRESENTATIVITE DU PNC EN DANGER

La loi du 20 Août 2010 oblige tous les syndicats à prouver leur représentativité lors des élections professionnelles à venir.

Un syndicat qui perd sa représentativité est exclu, de fait, des négociations avec l'employeur, que celles-ci concernent l'ensemble des salariés comme les augmentations salariales, les accords d'intéressement, la protection sociale... ou qu'elles concernent les PNC et leurs conditions d'utilisation.

En conséquence, le SNPNC a cherché un partenaire hébergeur et l'a trouvé avec la Confédération Force Ouvrière.

FO, la seule qui ait accepté non seulement le maintien de la structure du SNPNC et des sections SNPNC dans toutes les compagnies mais qui nous garantisse également l'entière autonomie décisionnelle et économique.

Nous sommes maintenant affiliés à la Fédération FO transports (FEETS).

Ne soyez donc pas surpris de la présence de représentants du sol sur notre liste qui reste avant tout composée dans sa majorité de PNC au service du PNC.

Voyons plutôt là la possibilité de fédérer des collègues du sol pour des positions futures mais aussi de passer notre représentativité.

Ces élections sont primordiales si nous voulons mener à terme les négociations engagées après notre mouvement social.

Nous ne pouvons nous contenter d'une simple représentativité, nous devons et c'est une obligation, dépasser la barre des 30 % des suffrages exprimés pour que la voix du PNC puisse se faire entendre.

30% étant le minimum pour nous permettre de négocier et de signer des accords d'entreprise. Il serait dommageable pour notre population de ne plus être représentée. Le combat de ces dernières années doit continuer.

A vos enveloppes pour un vote massif, pour que le statut du PNC puisse continuer d'exister.

La seule liste apte à vous représenter celle du SNPNC FO.

Renvoyez vos votes avant le 1er juillet en tenant compte du délai de cheminement du courrier.

VOTEZ ET FAITES VOTER SNPNC !